

## LES DECISIONS DU COMITE DIRECTEUR 22 AVRIL 2020

**PARIS, LE 22 AVRIL 2020** – Le Comité Directeur de la Ligue Nationale de Rugby (LNR) s’est réuni ce mercredi 22 avril et a acté les décisions suivantes :

### ● Point général sur la gestion de la crise Covid-19

Le Comité Directeur tient à rappeler que la protection de la santé et de la sécurité des joueurs, des membres des encadrements, du public et de tous les acteurs du rugby professionnel constitue la priorité et le prérequis à toutes les décisions qui seront prises sur les championnats.

Après avoir fait le point sur la situation, notamment sur les travaux en cours de la Commission Médicale sur le protocole de reprise et de la Commission Sportive sur les délais de réathlétisation et de préparation, le Comité Directeur de la LNR a décidé l'abandon du scénario 1 d'organisation des phases finales du TOP 14 à compter de fin juin jusqu'à mi-juillet.

Comme indiqué la semaine dernière, les décisions sur les compétitions seront prises, dès lors que le plan de déconfinement du Gouvernement sera annoncé, que le protocole médical de reprise sera validé par les autorités compétentes, et en considération des travaux de la Commission Sportive de la LNR sur la période de réathlétisation et de préparation des joueurs. A ce titre, la capacité d'engager le processus de reprise, dans les conditions validées par les autorités, à la fin de la période de confinement, sera décisive pour envisager une reprise des compétitions avant la fin de l'été.

En conséquence, les demi-finales du TOP 14, initialement prévues à Nice les 19 et 20 juin 2020 sont annulées.

La ville de Nice a montré son intérêt pour le rugby depuis plusieurs années et la LNR viendra donc célébrer notre sport sur le territoire niçois lors d'une prochaine édition des demi-finales du TOP 14 qui validera l'engagement de la ville. La LNR tient à remercier chaleureusement tous les acteurs locaux, et en premier lieu la ville de Nice, qui s'étaient totalement mobilisés depuis plusieurs mois dans la préparation de l'évènement. Les personnes ayant acheté un billet pour cet évènement seront contactées sous 48h par la LNR.

Les 3 étapes estivales de l'IN EXTENSO SUPERSEVENS prévues au mois d'août 2020 sont également annulées devant l'incertitude relative au calendrier des compétitions. La LNR entend en revanche maintenir une étape événementielle unique au cours de la saison 2020-2021, avec comme perspective de reprendre la compétition dans le format prévu (3 étapes de classement et 1 étape finale) à compter de la saison 2021-2022.

## ● Evolution des règlements généraux de la LNR

Face aux circonstances exceptionnelles liées au Covid-19, et suite à l'interruption des championnats, le Comité Directeur de la LNR a décidé la mise en place d'aménagements réglementaires :

- La période des mutations, qui débutera le 1<sup>er</sup> mai 2020, et qui devait s'achever le 30 juin 2020, est prorogée jusqu'au 15 juillet 2020 pour permettre aux clubs de TOP 14 et de PRO D2 de disposer d'une plus grande latitude dans la constitution de leurs effectifs. La LNR se réserve par ailleurs la possibilité d'ajuster de nouveau, si besoin, cette date de clôture des mutations en fonction des décisions qui seront adoptées sur les compétitions.
- En outre, devant le caractère exceptionnel de la situation auquel le rugby professionnel fait face, le Comité Directeur de la LNR a décidé, compte-tenu de l'interruption de la saison régulière avant son terme, de la non-application du dispositif de retrait de points pour la saison 2020-2021 aux clubs n'ayant pas atteint la moyenne de 16 JIFF (joueurs issus de filières de formation) sur la feuille de match au moment de l'interruption. 4 clubs de TOP 14 et PRO D2 sont concernés par cette mesure et présentaient, au moment de l'interruption de la saison régulière, une moyenne de JIFF comprise entre 15,6 et 15,9, très proche de l'objectif de 16 qu'ils étaient donc en situation d'atteindre avant la fin de la saison.

Les règles de prêts de joueurs sont par ailleurs assouplies pour la saison 2020-2021 afin de favoriser encore davantage la possibilité pour les jeunes joueurs d'augmenter leur temps de jeu dans les championnats professionnels. Ces assouplissements concernent notamment la possibilité de retour pendant les périodes internationales en cours de saison dans son club de TOP 14 d'un joueur prêté dans un club de PRO D2.

## ● Finances

Dans l'objectif d'accompagner au maximum les clubs à travers les versements qui leur sont alloués, la Ligue Nationale de Rugby a mis en place un plan d'économie de charges drastique, portant sur les exercices 2019-2020 et 2020-2021 et impactant toutes ses activités.

---

## CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 90